

31 janvier 2000

00.304

Question Gérard Santschi**Le train matinal restera-t-il au dépôt?**

Pour satisfaire aux besoins de la clientèle des Montagnes neuchâtelaises ainsi que pour répondre aux demandes répétées du canton lors des procédures de consultation des horaires, les CFF S.A. proposaient la mise en circulation d'un train matinal entre Le Locle et Neuchâtel.

Les navetteurs et navetteuses désirant travailler tôt seraient arrivés à Neuchâtel avant 6 heures. Mais surtout, la correspondance était assurée à Neuchâtel pour Genève, Zurich ou Bâle ce qui permettait de prendre les premiers avions dans ces aéroports, ce qu'il n'est pas possible de faire actuellement. Les relations avec le Val-de-Travers s'en trouvaient aussi améliorées.

Prétextant que le train ne continuait pas jusqu'à Berne, le Conseil d'Etat a refusé la mise en marche de ce train alors que, ces dernières années, il demandait un train matinal. Ce faisant, il prive les usagers des Montagnes neuchâtelaises d'une bonne relation avec les aéroports.

Le Conseil d'Etat compte-t-il revenir sur sa décision afin que ce train circule et figure dans l'horaire dès mai 2000?